

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 14 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	12	17

Date de convocation
10/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, Maire.

Présents :

BORDELOT Jean-Pierre
BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
PEREIRA Christophe
PESENTI Daniel
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène

Absents

LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie

Absents représentés

CHARVOT Catherine donne pouvoir à **BOUMAZA Malika**
MANNEQUIN Jacques donne pouvoir à **GNAEGI Eric**
MARNOT David donne pouvoir à **HUGOT Damien**
MAYEUR Sébastien donne pouvoir à **ROGER Anne**
VERHEECKE Bénédicte donne pouvoir à **CHARVOT Catherine**

M. Christophe PEREIRA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Terrain de football synthétique : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

N° de délibération : 2024_43

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	17	17	0	0	0

Par délibération n°2023-47 du 30 octobre 2023, le Conseil municipal a acté le principe de création d'un terrain de football synthétique et a autorisé Madame le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels en lien avec l'exécution de ce projet.

Ce type de projet est notamment éligible à subvention de l'Agence Nationale du Sport. La commune pourrait par conséquent solliciter une subvention de 241.000 € soit 20% d'une base subventionnable prévisionnelle de 1.205.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter une subvention à l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 241.000 € soit 20% de la base subventionnable prévisionnelle de 1.205.000 € HT
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU



Marie-Hélène TRESSOU

MARIE-HELENE TRESSOU
2024.06.17 13:35:35 +0200
Ref:6710156-10052647-1-D
Signature numérique
la Maire